

SE NOURRIR

Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation des ménages représentent 24 % de l'empreinte carbone des ménages en France.

Les émissions du secteur agricole et alimentaire doivent être divisées par deux pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. À plus court terme, pour atteindre l'objectif de réduction d'au moins 40% des gaz à effet de serre en 2030, les émissions gaz à effet de serre de l'agriculture et de l'alimentation doivent être réduites de 20% par rapport à 2015. Des mesures, programmes et actions sont déjà en cours aujourd'hui mais n'ont pas réussi à entamer un changement permettant de réduire les émissions.

Il faut agir sur l'ensemble de la chaîne de production alimentaire en partant du consommateur jusqu'à l'agriculteur. Cette modification profonde de notre système passe par un changement de nos habitudes et l'adoption progressive d'une nouvelle assiette. D'ici 2030, notre assiette devra comprendre 20% de viande et de produits laitiers en moins mais plus de fruits et légumes, de légumes secs et de céréales.

Ces évolutions souhaitables pour le climat vont dans le même sens que celles qui sont souhaitables pour la santé. Il serait bon qu'au moins 20% des fruits et légumes, céréales, légumineuses soient issus de produits biologiques.

Il faut s'assurer que tout le monde ait accès aux bonnes informations concernant les impacts sur le climat et la santé, de son choix d'achat ou de consommation ; que le choix de produits adaptés soit facilité et accessible à tous ; que les producteurs soient aidés et accompagnés pour adapter leurs pratiques, organiser une offre adaptée aux nouveaux besoins.

Pour réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et dans un esprit de justice sociale, nous devons développer de nouvelles pratiques agricoles, de pêche et environnementales, ainsi que transformer l'industrie agroalimentaire et la distribution dans un souci éthique, tout en portant une ambition de changement du modèle économique du système agricole.

Les mesures en italique bleu ont fait l'objet d'une transcription législative

Garantir un système permettant une alimentation saine, durable, moins animale et plus végétale, respectueuse de la production et du climat, peu émettrice de gaz à effet de serre et accessible à tous, notamment en rendant efficiente la loi EGalim

Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses

- ⌋ *Mettre en place une prime à l'investissement pour les établissements leur permettant de s'équiper en matériel, de former les personnels, de mener des campagnes de sensibilisation afin d'atteindre les objectifs de la loi EGalim.*
- ⌋ *Proposer un bonus de 10 cts par repas pour les petites cantines bio et locales (moins de 200 repas par jour) pour les aider à absorber le surcoût les 3 premières années de leur transition.*
- ⌋ *Créer un "observatoire de la restauration collective" ayant pour objectif de partager les bonnes pratiques et de suivre l'atteinte des objectifs de la loi EGalim.*
- ⌋ *Mettre en place un organisme de contrôle pour assurer la bonne mise en œuvre de la loi EGalim.*
- ⌋ *Encourager la réflexion pour réécrire l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.*

- ⌋ *Passer à un choix végétarien quotidien dans les self-services à partir de 2022 et inciter la restauration collective à menu unique à développer des menus végétariens.*
- ⌋ *Étendre toutes les dispositions de la loi EGalim à la restauration collective privée à partir de 2025.*
- ⌋ *Étendre la liste des produits éligibles aux 50% définis par la loi aux agriculteurs en transition vers le bio, et aux produits à faible coût environnemental.*
- ⌋ *Aider à la structuration des filières afin qu'elles arrivent à faire reconnaître des produits dans des signes de qualité.*

Rendre les négociations tripartites plus transparentes et plus justes pour les agriculteurs

- ⌋ *Assurer la présence de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dans les négociations, rendre la méthode obligatoire pour toutes les filières et organiser des rendez-vous réguliers à l'échelle des interprofessions, obliger à la transparence, les entreprises agroalimentaires et les centrales d'achats.*

Développer les circuits courts

- ⌋ *Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental, sous la forme d'un « guide d'achat » à adresser aux acheteurs publics.*

Engager la restauration collective vers des pratiques plus vertueuses

Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel

- ⌋ *Poursuivre les efforts dans la restauration collective.*

Faire muter notre agriculture pour en faire une agriculture durable et faiblement émettrice de gaz à effet de serre, basée sur des pratiques agroécologiques, en misant sur l'enseignement agricole et en utilisant les aides de la PAC comme levier

Développer les pratiques agroécologiques

- ⌋ *Atteindre 50% d'exploitations en agroécologies en 2040*
- ⌋ *Inscription dans la loi et le PSN : Développer l'agriculture biologique (maintenir l'aide à la conversion, restaurer l'aide au maintien de l'agriculture biologique, faire supporter le coût de certification annuelle du label par l'État)*
- ⌋ *Engrais azotés : Augmenter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)*
- ⌋ *Diminution de l'usage des pesticides avec une interdiction des produits CMR, diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et interdiction des pesticides les plus dommageable pour l'environnement en 2035*
- ⌋ *Inscription dans la loi et le PSN : Aider à la structuration de la filière des protéagineux (augmentation de l'autonomie du cheptel animal français, 100% d'autonomie pour l'alimentation humaine en protéines végétales, accroissement de la diversification des cultures dans la PAC, mise en œuvre du Plan Protéines Végétales national)*

- ⌋ *Inscription dans la loi et le PSN : Aider au maintien des prairies permanentes (éviter au maximum les terres nues en mettant en place un couvert végétal obligatoire, rémunérer les services rendus par les agriculteurs pour le stockage de carbone par leurs activités)*
- ⌋ *Inscription dans la loi et le PSN : Interdire le financement d'implantation de nouveaux élevages qui ne respectent pas les conditions d'agroécologie et de faibles émissions de gaz à effet de serre, accompagner les éleveurs vers une restructuration de leurs cheptels pour améliorer la qualité de production.*

Réformer l'enseignement et la formation agricole

- ⌋ *Réformer l'enseignement et la formation agricole : intégrer au tronc commun obligatoire l'enseignement de l'agroécologie, imposer des stages dans des exploitations qui appliquent les méthodes de l'agroécologie, ouvrir la formation continue sur les pratiques agroécologiques pour tous les agriculteurs, former les conseillers techniques aux pratiques de l'agroécologie.*

Tenir une position ambitieuse de la France pour la négociation de la PAC (Politique agricole commune)

- ⌋ *Relever les niveaux d'exigences des conditions de verdissement*
- ⌋ *Transformer l'attribution des aides à l'hectare vers des aides à l'actif agricole*

La PAC comme levier de transformation au niveau national

- ⌋ *Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'atteinte de la performance climat du Plan Stratégique National (PSN)*
- ⌋ *Mettre en compatibilité le Plan Stratégique National (PSN) avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le Plan National Santé Environnement, la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI)*
- ⌋ *Intégrer toutes les dispositions concernant le développement de l'agroécologie au Plan Stratégique National (PSN)*

Sachant que l'océan et son écosystème permettent de capter 93% de l'excédent de chaleur et de stocker 30% du CO₂, inciter à une pêche à faible émission de gaz à effet de serre en réglementant sur les méthodes de pêche et en protégeant les littoraux et les écosystèmes marins

Inciter au développement d'une pêche à faible émission

- ⌋ *Améliorer la connaissance des stocks/déplacements de poissons pour mieux définir les quotas et éliminer la surpêche*
- ⌋ *Poursuivre les efforts de limitation de la pêche dans les zones et pour les stocks fragiles, et affermir les contrôles sur l'interdiction de la pêche en eau profonde*
- ⌋ *Développer les fermes aquacoles raisonnées et respectueuses de l'environnement, afin d'éviter de pêcher les poissons dans leur milieu naturel*
- ⌋ *Protéger la capacité des océans à stocker du carbone, notamment en protégeant les baleines et les espèces marines*
- ⌋ *Diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à la pêche et au transport maritime en poursuivant la modernisation de la flotte de bateaux vers des systèmes de propulsion vert*

Réfléchir sur un modèle de politique commerciale d'avenir soucieux d'engager une alimentation saine et une agriculture faible en émissions de gaz à effet de serre en France

- ⌋ *Renégocier le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) au niveau européen pour y intégrer les objectifs climatiques de l'accord de Paris.*
- ⌋ *Demander au gouvernement français de défendre une réforme politique commerciale européenne : inscrire le principe de précaution dans les accords commerciaux, inscrire le respect des engagements de l'accord de Paris comme objectifs contraignants, mettre fin aux tribunaux d'arbitrage privés, garantir la transparence et permettre le contrôle démocratique des négociations.*
- ⌋ *Demander au gouvernement français de défendre des positions auprès de l'OMC : prendre en considération les accords de Paris dans les négociations commerciales, mise en place de sanctions pour les États récalcitrants, inclure les clauses environnementales dans les négociations d'accords commerciaux.*

Rendre obligatoire d'informer et former les (futurs) citoyens sur l'alimentation pour les rendre acteurs du changement de comportement nécessaire à la diminution des gaz à effet de serre sur notre alimentation

Mieux informer les consommateurs

- ⌋ *Mieux informer le consommateur en renforçant la communication autour du PNNS et réformer le PNNS en PNNSC*
- ⌋ *Interdire la publicité sur les produits proscrits par le PNNS*
- ⌋ *Concevoir une nouvelle solidarité nationale alimentaire pour permettre aux ménages modestes d'avoir accès à une alimentation durable*

Réformer le fonctionnement des labels

- ⌋ *Réformer le fonctionnement des labels en supprimant les labels privés et en mettant en place un label pour les produits issus de l'agriculture agro écologique*

Mettre l'éthique au cœur de notre alimentation : réglementer la production, l'importation et l'usage des additifs/auxiliaires techniques (notamment dans l'industrie agroalimentaire) afin d'améliorer la qualité de l'alimentation en conformité avec les normes françaises et européennes

Réglementer la production, l'importation et l'usage des auxiliaires techniques et additifs alimentaires

- ⌋ *Informers les consommateurs du degré de transformation des produits, notamment via un étiquetage obligatoire et la mise en place d'une charte éthique agroalimentaire qui renseigne et qualifie en termes de gaz à effet de serre les auxiliaires techniques et les additifs alimentaires. Informer rapidement et manière obligatoire sur les accidents alimentaires*
- ⌋ *Interdire l'importation des produits qui sont composés d'auxiliaires technologiques proscrits par l'Union européenne*

- ⌋ *Interdire progressivement l'usage des auxiliaires de production et des additifs alimentaires sous 5 ans*
- ⌋ *Taxer les produits-ultra transformés à forte empreinte carbone et faible apport nutritionnel*
- ⌋ *Mettre en place de chèques alimentaires pour les plus démunis à utiliser dans les AMAP ou pour des produits bios*

Sauvegarder les écosystèmes en légiférant sur le crime d'écocide

Légiférer sur le crime d'écocide

- ⌋ *Adopter une loi qui pénalise le crime d'écocide dans le cadre des 9 limites planétaires, et qui intègre le devoir de vigilance et le délit d'imprudence, dont la mise en œuvre est garantie par la Haute Autorité des Limites Planétaires*

<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/se-nourrir-2/>